

et les États-Unis aux fins d'établir un accord de libre-échange. Une plus grande intégration du Chili au bloc commercial du Mercosur pose problème car ce pays dispose d'une structure tarifaire pour les importations sensiblement inférieure à celle du Mercosur, soit 9 % en moyenne par rapport à 14 % pour le Mercosur.

Par ailleurs, le Mercosur a également conclu un accord-cadre avec l'Union européenne dont la mise en œuvre devrait être terminée d'ici 2005. Les deux parties ont présenté des propositions qui sont actuellement à l'étude. L'accès aux marchés des produits agricoles en provenance du Mercosur demeure un élément essentiel de l'avancement des négociations. Les pays du Mercosur ont également entrepris des discussions avec l'Afrique du Sud en vue de libéraliser les échanges, un des principaux points de convergence étant d'instaurer un important commerce bilatéral de pièces automobiles. De plus, en juillet 2002, le Mercosur et le Mexique ont négocié l'établissement d'un accord-cadre dans le secteur de l'automobile qui prévoit la libéralisation progressive des tarifs sur les automobiles et les pièces d'automobile d'ici juillet 2011. Le Mercosur entend également entreprendre bientôt la négociation d'un accord de libre-échange avec le Mexique, qui engloberait l'accord sur l'automobile déjà conclu.

Le Mercosur consacre également beaucoup d'efforts à la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Communauté andine avant la fin de 2002. Toutefois, certaines questions en suspens concernant notamment les produits sensibles, les règles d'origine et le secteur agricole constituent des obstacles considérables. De plus, le Mercosur envisage d'entreprendre des négociations commerciales avec les pays de la CARICOM et du Marché commun centraméricain. En plus de toutes ces initiatives axées sur les Amériques, le Mercosur participe pleinement aux négociations sur l'établissement de la ZLEA et a fait preuve jusqu'ici d'une grande cohésion dans le cadre du processus de négociation.

Le différend qui oppose le Brésil et l'Argentine sur la question du commerce du poulet a été le différend commercial le plus important à l'intérieur du Mercosur. Le différend a été réglé lorsque l'Argentine a abandonné son règlement qui prévoyait l'imposition de mesures antidumping à l'endroit des importations de poulet en provenance du Brésil et que le Brésil a suspendu la plainte officielle qu'il avait déposée contre l'Argentine dans le cadre du processus de règlement des différends de l'OMC.

En dépit des difficultés internes auxquelles les médias ont largement fait écho, les pays membres du Mercosur estiment que les progrès politiques et économiques accomplis jusqu'à

présent par leur bloc commercial sont importants. De plus, le nouveau président du Brésil, Luís Inácio Lula da Silva a manifesté son engagement envers le renforcement du Mercosur. Il reste que divers facteurs laissent entrevoir des jours difficiles. Parmi ces facteurs, mentionnons les problèmes économiques et politiques qu'éprouve l'Argentine, la dépréciation importante du réal brésilien et le niveau élevé de risque-pays du Brésil, le mécontentement en Uruguay et au Paraguay relativement au niveau du TEC du Mercosur et l'incapacité des pays membres du Mercosur à négocier des accords de libre-échange bilatéraux entre eux.

### **Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement (ECCI)**

Signée en juin 1998, l'Entente de coopération en matière de commerce et d'investissement (ECCI) entre le Canada et le Mercosur a jeté les bases d'un renforcement du commerce et de l'investissement bilatéraux et établi un cadre en vue de faciliter la collaboration au sein de la ZLEA, de l'OMC et du Groupe de Cairns. Conformément à l'Entente, la première réunion du Groupe consultatif a eu lieu pendant la réunion tenue en novembre 1999, à Toronto, dans le cadre des négociations visant la création de la ZLEA. À cette réunion, il a été décidé de constituer deux comités : le premier pour étudier la coopération douanière et technique, et le second pour examiner les « meilleures pratiques » en matière de promotion et d'expansion du commerce.

En outre, il a été convenu qu'un conseil consultatif de représentants des milieux d'affaires serait créé en vertu de l'ECCI entente afin de permettre au secteur privé d'exprimer directement son point de vue auprès des intervenants chargés des relations entre le Canada et le Mercosur en matière de commerce et d'investissement. Au Canada, des réunions ont été organisées (à Montréal, à Calgary et à Toronto) avec des représentants du milieu d'affaires pour recueillir leur opinions sur les activités les plus profitables qu'ils conviendrait de mettre en œuvre dans le cadre de l'ECCI. À titre de suivi, le Conseil canadien pour les Amériques a réussi à organiser une réunion du conseil consultatif de représentants des milieux d'affaires à Buenos Aires, en Argentine, le 3 avril 2001, en marge de la ZLEA.

Le 21 novembre 2001, le Groupe consultatif de l'ECCI, qui se compose de hauts fonctionnaires du domaine du commerce, s'est réuni à Montevideo, en Uruguay, pour poser les jalons d'un prochain plan d'action Canada-Mercosur, sous les auspices de l'ECCI. Le groupe s'est entendu sur un plan d'action traitant de questions relatives à l'expansion du commerce, à l'agriculture (mesures